Bénévolat familial Services

Renforcer les familles grâce à l'accès à des services et à des ressources d'accompagnement

Washington State Department of
CHILDREN, YOUTH & FAMILIES

Qu'est-ce que le programme « Family Voluntary Services (Bénévolat familial Services, FVS) » ?

Le programme FVS permet aux parents ou tuteurs légaux de choisir de bénéficier de services destinés à répondre aux besoins de leurs enfants en matière de sécurité, de santé et de bien-être.

L'objectif de FVS est d'aider les familles à bénéficier de services adaptés à leurs besoins, tout en renforçant les liens familiaux et en préservant l'unité de la famille.

Les travailleurs sociaux collaborent avec les familles pour réaliser une évaluation de leurs atouts, de leurs besoins et de la sécurité des enfants. Les familles peuvent décider à tout moment de ne plus collaborer avec le Department of Children, Youth, and Families (Département de l'enfance, de la jeunesse et de la famille, DCYF). Si une famille décide de mettre fin aux services du FVS, les travailleurs sociaux sont tenus d'évaluer le niveau de sécurité et les risques avant de clore le dossier. Si un besoin en matière de sécurité des enfants n'est pas satisfait, le DCYF peut demander l'intervention du tribunal en déposant une requête en placement sous tutelle.

Comment fonctionne le FVS ?

Le programme FVS peut être proposé à la suite d'une CPS lorsque des services et des ressources sont disponibles pour aider les familles à garantir la sécurité des enfants et la stabilité familiale.

Les familles peuvent également solliciter les services du FVS en cas de besoin en appelant le DCYF.

ATTENTES

À quoi vous attendre de la part de votre assistant social FVS

- Ils vous traiteront, vous et votre famille, avec respect.
- Nous souhaitons travailler avec vous pour mettre en place un plan visant à assurer la sécurité de vos enfants et à veiller à ce que leurs besoins fondamentaux soient satisfaits.
- Ils proposeront des services adaptés à vos besoins et à ceux de votre famille, tels que des formations parentales, des consultations psychologiques ou des traitements. Consultez le site web du DCYF pour obtenir une liste plus complète des services et des ressources disponibles.
- Ils rencontreront votre famille et s'entretiendront en privé avec les enfants chez vous au moins une à deux fois par mois.
- Ils prendront contact avec des prestataires de services, des partenaires locaux, ainsi que votre famille et vos amis (avec votre accord) afin d'obtenir un point de vue extérieur sur vos progrès et ceux de votre famille.
- Ils vous parleront de la sécurité personnelle et de celle des bébés et des tout-petits.
- Si vous soupçonnez que votre enfant est victime d'exploitation sexuelle à des fins commerciales, ils vous aideront à remplir un formulaire d'évaluation et vous proposeront des services.
- Ils vous encourageront à travailler avec un pair de soutien ou à participer à un groupe de soutien dès que cela sera possible.

Ce que votre assistant social du FVS attend de vous

- Pour participer au processus d'évaluation et contribuer à l'élaboration d'un plan visant à renforcer le bien-être et la stabilité à long terme de votre famille.
- Respecter le plan de sécurité (si vous en avez un).
- Pour bénéficier de services visant à renforcer le bien-être et la stabilité à long terme de votre famille.
- Afin de permettre à l'assistant social du FVS de s'entretenir en privé avec vos enfants.
- Rencontrer régulièrement l'assistant social du FVS.
- Pour tenir le travailleur social du FVS informé de tout changement dans votre situation.
- Pour signer les autorisations de divulgation de renseignements vous concernant ainsi que vos enfants.
- Pour nous faire part des atouts, des besoins et de la situation de votre famille.

Qui dois-je contacter si j'ai des préoccupations concernant mon dossier qui ne peuvent être résolues avec mon assistant social du FVS ?

Si vous avez une réclamation ou des inquiétudes concernant la manière dont votre dossier est traité, appelez le supérieur hiérarchique de votre assistant social au FVS. Si vos préoccupations ne sont toujours pas résolues, vous pouvez appeler l'administrateur régional.

Vous pouvez également contacter l'Office of Constutuent Relations avec les citoyens au 800-723-4831 ou au 360-902-8060 pour obtenir de l'aide à tout moment.

Le bureau du Washington State Family and Children's Ombuds reçoit les signalements et les plaintes concernant les activités du Department of Children, Youth, and Families (Département de l'enfance, de la jeunesse et de la famille), et est habilité à mener des enquêtes à ce sujet. Vous pouvez les joindre au 800-571-7321.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur :

https://dcyf.wa.gov/services/child-welfare-system/cps

Informations concernant le chargé de dossier :

Nom : _____

Téléphone : _____

E-mail : _____

Informations destinées au responsable des travailleurs sociaux :

Nom : _____

Téléphone : _____

E-mail : _____

Trouvez votre bureau DCYF le plus proche :

Scannez le code QR ou rendez-vous sur : **https://apps-ca-ext.dcyf.wa.gov/CAOfficesPub/offices/general/OfficePick.asp**

Si vous souhaitez recevoir gratuitement des exemplaires de cette publication dans un autre format ou une autre langue, veuillez contacter le service des relations avec les usagers du DCYF au 1-800-723-4831 ou par e-mail à l'adresse ***communications@dcyf.wa.gov****.*

DCYF PUBLICATION CWP_0035 | DSHS 22-1751 FR (03-2025) French